

**PV du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC**  
**Séance du vendredi 18 décembre 2020 à 20 h 30**

La séance a été ouverte à 20h40 sous la présidence du maire André ANDRZEJEWSKI.

**Membres présents:** ANDRZEJEWSKI André, BARGUES Nicolas, BEAUJEAN Isabelle, GISCARD Maxime, JOURDANA Marion, LAPERRIERE Alexandre, MOLINIÉ Francis, RODRIGUEZ Grégory, VIBIEN Michel (porteur du pouvoir de LOBRY Alain).

**Absent :** LESCALE Cyril.

Le quorum est atteint. Compte tenu de la promulgation de la loi n° 2020 – 1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le quorum n'est plus de la moitié mais du tiers de l'effectif, jusqu'au terme d'application de la loi soit le 16 février 2021.

**Date de convocation :** 14 décembre 2020

**Secrétaire de séance :** JOURDANA Marion a été cooptée à l'unanimité des présents.

**Ordre du jour :** L'ordre du jour a été détaillé et accepté sans réserve.

**1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 20 novembre 2020 :**

Le maire a donné lecture du projet de procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2020, diffusé avec la convocation par voie dématérialisée. Le projet de PV a fait l'objet d'un affichage conformément au CGCT. VIBIEN Michel a désapprouvé la rédaction du point 7 du PV. Il a été précisé par le maire que le PV n'a rappelé que des éléments factuels. Le procès-verbal tel que lu par le maire, a été approuvé à la majorité des présents, Pour : 8 voix, Contre : 2 voix (VIBIEN Michel, LOBRY Alain).

**2. Tarif assainissement 2020 :**

Les tarifs de l'assainissement pour 2019 ont été rappelés.  
Le budget assainissement fait l'objet d'un budget séparé et qui est en équilibre. L'approvisionnement de pièces de rechange pour la station du Gouffre ne compromet pas l'équilibre.  
Les tarifs appliqués en 2019 étaient :  
Abonnement : 100 EUR  
Consommation au m3 : 0,62 EUR  
Taxe de raccordement au réseau : 300 EUR (exo de TVA)  
Depuis 2008 est appliquée sur l'ensemble des factures, une taxe pour modernisation des réseaux. Cette taxe apparaît distinctement sur les factures et elle est reversée ensuite par la mairie à l'agence de l'eau Adour-Garonne. Cette taxe pour 2020 est de 0,25 EUR/m3.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des présents, Pour : 10 voix, de reconduire en 2020, les tarifs antérieurs appliqués en 2019.

**3. CR du comité consultatif communal Travaux :**

Le chiffrage des coûts estimatifs des travaux de mise en accessibilité/restructuration de la mairie est de:  
Aménagements intérieurs : 64 091,87 EUR HT  
Aménagements extérieurs : 21 891,00 EUR HT  
Soit un total de 85 982,87 EUR HT dont 20 % minimum resteraient à la charge de la Commune si toutes les demandes de subventions aboutissaient. Les travaux sont envisagés derniers trimestre 2021.  
En cas de rejet de l'une quelconque des subventions sollicitées, le projet sera fortement compromis.  
La notice explicative et le plan de financement ont été exposés par le référent du ccm Travaux. Il a été rappelé l'urgence de la délibération afin de permettre le dépôt du dossier de subventions tel que détaillé

dans le plan de financement. Il a été confirmé aux conseillers que les chiffres du plan de financement sont des estimations et non pas le résultat d'un appel d'offres.

21h20 : VIVIEN Michel porteur du pouvoir de LOBRY Alain, quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des présents, Pour : 8 voix, de valider le plan de financement et d'autoriser le maire à solliciter les subventions évoquées au cours des débats.

#### **4. Bilan des 6 premiers mois de mandature :**

2020 a été notablement perturbée par la pandémie : 1er tour en mars et 2<sup>e</sup> tour en juin 2020. Le Conseil Municipal n'a pu prendre le relais de la gestion de la Commune qu'en juillet 2020. Depuis cette date, le rythme d'une réunion mensuelle du Conseil Municipal a été tenu alors que beaucoup de temps a été consacré à étudier les dossiers laissés en l'état, certains depuis longtemps : lotissement, accessibilité mairie, aménagements de la commune. Aidée par le ccm finances, l'équipe municipale a analysé la situation financière de la commune. Elle a envisagé et priorisé certains projets, plus urgents car il est rapidement apparu irréaliste d'espérer les voir tous aboutir à court ou moyen terme.

Le budget 2021 devra être suivi avec rigueur compte tenu du projet « Mairie », car la capacité d'autofinancement est très réduite, du fait de l'endettement pratiqué par les précédentes mandatures, sans aucune subvention et recette, ce qui obère la capacité d'emprunt de la commune.

#### **5. Perspectives pour 2021 :**

##### **5.1 recherche de valorisation des acquisitions antérieures :**

Compte tenu des choix antérieurs opérés lors des précédentes mandatures, il faut trouver des recettes en valorisant, si possible, ces acquisitions par de nouveaux partenariats de projets : intercommunalité, entreprises...

##### **5.2 tourisme :**

Malgré un démarrage ralenti par le confinement imposé au premier trimestre 2020, le tourisme dans le Lot s'est redressé pendant 3 mois estivaux. Il faut donc prioriser tout projet permettant de mettre à contribution la clientèle touristique.

##### **5.3 Comité consultatif municipal DDC/Développement Durable Communal :**

Il faut créer un groupe de réflexion et d'action qui sera porteur de la voix de la commune. Il aura pour tâche de se pencher sur le PLUiH et tout projet de développement de la commune.

#### **6. Questions diverses**

##### **6.1 CC / Intercommunalité /CAUVALDOR Expansion**

La synthèse a été faite par les différents titulaires. Il faut maintenir les contacts et recueillir des informations, lors des commissions thématiques de CAUVALDOR, CAUVALDOR Expansion, etc.

##### **6.2 recensement :**

Le recensement qui devait être réalisé en 2021 a été repoussé et reprogrammé en 2022.

##### **6.3 contrat de maintenance éclairage public**

Dénombrement du nombre de luminaires à réaliser pour instruire le dossier de consultation/Tous.

##### **6.4 récolement des archives :**

Possibilité d'utiliser les services d'un jeune en partage avec la mairie de Miers : à chiffrer/LaA-LoA-AA.

##### **6.5 microordinateurs portables :**

Le matériel informatique acquis à la demande de conseillers municipaux de la précédente mandature (2 micro-ordinateurs : un ancien Vista et un récent W10), est disponible en mairie. Il y a aussi une tour W7 ; ce matériel n'est pas utilisé : le remettre à disposition d'un adjoint ou d'un conseiller qui en aurait besoin pour traiter des dossiers de la mairie ou en doter une école/GM-AA.

##### **6.6 adressage :**

Proposition de La Poste : le coût global est d'environ 7300 EUR HT. Compte tenu des priorités, ce projet doit être différé. Solliciter néanmoins une proposition concurrente auprès de la SDAIL/LoA.

##### **6.7 Vie sociale**

L'idée d'offrir des coffrets cadeaux aux anciens de la commune est à évaluer/MF.

Fin de la séance : 22h50

Vu par Nous, André ANDRZEJSKI, Maire de la Commune de Padirac, pour être affiché le 31 décembre 2020, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.